

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-095 - BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » - VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME \(AP\), AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT \(AE\) ET CREDITS DE PAIEMENT \(CP\)](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 5 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Considérant que :

- Les autorisations de programme (AP) en investissement, ou autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel ;
- Les AP ou AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour leur financement. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;
- Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP ou AE correspondantes ;
- L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ;
- Le vote d'une AP/AE, obligatoirement soumis à la décision de l'Assemblée communautaire intervient lors du budget primitif, voire à l'occasion des décisions modificatives, et fait l'objet d'une délibération spécifique.

Par ailleurs, il est précisé que seul le montant global de l'AP/AE est soumis au vote, les autres éléments portés dans la délibération sont donnés à titre indicatif. (ex : échéancier).

La mise en place d'une gestion pluriannuelle des dépenses pour la première fois en 2024 permettra d'inscrire au budget primitif le montant des seuls Crédits de Paiement et donc d'améliorer le taux de réalisation du Compte Administratif.

Il convient donc de présenter la liste des Autorisations de Programme (AP) et celle des Autorisations d'Engagement (AE) et de les soumettre à l'approbation du Conseil communautaire :

Autorisations de Programme (AP)					Montants proposés au vote			Crédits de paiement (CP)				
N°	Libellé	Section	Chapitre	Compte	Montant HT au 01-01-2023	Révision	Montant HT au 01-01-2024	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028
AP-02-2024-01	Achat 3 camions (châssis et bennes)	Investissement	Chap 21	art 2182	- €	1 302 000 €	1 302 000 €	722 000 €	580 000 €			
AP-02-2024-02	Déchetteries - mise en conformité - études	Investissement	Chap 20	art 2031	- €	282 000 €	282 000 €	282 000 €				
AP-02-2024-03	Déchetteries - mise en conformité (acquisition terrains)	Investissement	Chap 21	art 2111	- €	355 000 €	355 000 €	355 000 €				
AP-02-2024-04	Déchetteries - mise en conformité (travaux)	Investissement	Chap 23	art 2313	- €	3 119 000 €	3 119 000 €	400 000 €	2 719 000 €			
<b>Total Investissement</b>					- €	5 058 000 €	5 058 000 €	1 759 000 €	3 299 000 €	- €	- €	- €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et autorisation d'engagement et à mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget primitif 2024 (budget annexe « Gestions des Déchets »).

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Odile DELPECH-SINET



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

*Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023*  
*Publiée le 26.12.2023*